

2023-01/15

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 083-218300291-20230123-2023\_01\_15-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

**Absents excusés** : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

**Absent** : Jean-Christophe CHAUTARD

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

**PRESENTS : 13**

**VOTANTS : 21**

---

**SUPPRESSION D'UN POSTE ET CREATION DE DEUX POSTES  
POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du départ à la retraite d'un agent et dans le but de renforcer le fonctionnement du service de police de la Commune de Callian.

Deux postes de policier municipal sont créés :

CREATIONS

- 1 Brigadier-chef principal à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, 6<sup>ème</sup> échelon, IB 487 - IM 421.

- 1 Brigadier-chef principal à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, 9<sup>ème</sup> échelon, IB 566 - IM 479.

SUPPRESSION

- 1 Brigadier-chef principal à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, 8<sup>ème</sup> échelon, IB 526 - IM 451.

Le Conseil oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer les postes précités.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance